



59

Lille, le 20 janvier 2025

Monsieur Bertrand GAUMES
Préfet du Nord
12 rue Jean-sans-Peur
CS 20003
59039 Lille Cedex

Objet : Demande de surseoir à la suppression de moyens de secours et de soins d'urgence

Réf. : Note opérationnelle 2025-03 du 17/01/25 relative à la suppression des Véhicules Légers Infirmiers de Douai et de Denain par le SDIS du Nord.

Monsieur le préfet,

Le contrôleur général Gilles GREGOIRE, après avoir dirigé le SDIS 59 depuis le 1er avril 2015 quittera ses fonctions dans quelques semaines.

Vous ne pouvez ignorer sa volonté de déconstruire ce qui fonctionne en matière de SECOURS ET SOINS D'URGENCE. Ces mêmes SECOURS ET SOINS D'URGENCE constituent désormais une mission du SDIS en respect de l'article 1424-2 du CGCT. Force est d'ailleurs de constater que l'information qui vous est transmise en la matière de la part de ce directeur pourtant lourdement distingué dans les ordres nationaux est loin d'être loyale.

Vous ne pouvez ignorer les conséquences politiques de cette décision qui agite le CASDIS depuis la volonté de supprimer entièrement la réponse infirmière sapeur-pompier dans le Nord en février 2024 sans travail préalable sérieux. Là où l'harmonie et la concorde doivent régner, il a semé le désordre.

Vous ne pouvez ignorer la formidable mobilisation des infirmiers de sapeurs-pompiers rassemblés au sein d'une association pour sauver les secours dus à la population du Nord. Ils sont pour la plupart volontaires et ne peuvent être taxés d'un quelconque intérêt personnel. C'est précisément ces comportements que l'Etat cherche par ailleurs à valoriser, reconnaissez leur si ce n'est une expertise réelle, une voix au chapitre. Sachez en outre que le SDIS cherche à les entraver.

Enfin, vous ne pouvez ignorer les conséquences opérationnelles pour le département du Nord et les populations défendues. En laissant entrer en vigueur cette note vous priverez délibérément les nordistes de moyens de secours pourtant reconnus et utiles, quoi qu'en dise dans les journaux M. Goldstein, ancien chef du SAMU demeuré dans l'ombre en qualité de conseiller du DG ARS. Vous avez pu constater l'absence de médecins dans de nombreux SMUR de la région le soir du 31 décembre. Cela n'est pas une exception mais malheureusement une constante.



06 81 81 57 82



86 route de Nielles
62610 AUTINGUES



59@snspp-pats.fr

Nous avons besoin de conserver tous les moyens, hospitaliers comme sapeurs-pompiers, et non de réduire l'accès aux SECOURS ET SOINS D'URGENCE. Il ne s'agit pas, vous le savez au regard du budget du SDIS d'une seule question d'argent ou de "discussions avec l'ARS".

Cette note prévoit de supprimer deux moyens de secours infirmiers du SDIS et en même temps reconnaît qu'une "réflexion est en cours sur le redéploiement des autres VLI ainsi que sur la redéfinition des communes qui leur sont attribuées" démontrant une nouvelle fois l'impréparation de cette décision. On supprime d'abord, par principe, et ensuite on réfléchit aux conséquences !

Quelle est donc la véritable motivation du CGL GREGOIRE dans cette affaire ?
Où se trouve son intérêt personnel ?
Quelle place pour l'intérêt général ?

Nous vous demandons monsieur le Préfet d'intervenir en responsabilité pour préserver ces moyens, voire les renforcer. Suite à des consignes internes plusieurs demandes de secours n'ont d'ores et déjà pu bénéficier de l'intervention d'infirmiers pompiers, pourtant disponibles en caserne. Nous refusons que les victimes et leurs familles paient les conséquences d'une décision indigne de la devise des sapeurs-pompiers.

Il est temps de mettre fin à l'hubris d'un directeur en partance qui pratique, coûte que coûte une politique de la terre brûlée dont vous ne pouvez être que le simple spectateur.

Surseoir à toute modification dans l'organisation opérationnelle des infirmiers de sapeurs-pompiers serait une sage décision qui permettrait de revenir à moins de passions et davantage de tempérance alors qu'un nouveau directeur va être nommé par une procédure conjointe entre vous et le président du CASDIS, monsieur Houssin.

Nous vous demandons, monsieur le préfet, d'intervenir en ce sens et sollicitons un entretien.

Je vous prie de croire, monsieur le préfet en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Yaël LECRAS



Président du SNSPP-PATS du Nord